



Arrêté n° DS 16-01-2019-09 portant délégation de signature
Monsieur Jean-Renaud BOISSERIE, *Directeur du laboratoire PALEVOPRIM*
Monsieur Franck GUY, *Directeur-adjoint du laboratoire PALEVOPRIM*
Service centraux
PALEVOPRIM
Laboratoire Paléontologie Évolution Paléoécosystèmes Paléoprimatologie

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'iPHEP en date du 12 septembre 2017 portant élection de Monsieur Jean-Renaud BOISSERIE, Directeur du laboratoire PALEVOPRIM, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil de l'iPHEP en date du 12 septembre 2017 portant élection de Monsieur Franck GUY, Directeur-adjoint du laboratoire PALEVOPRIM, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil de l'iPHEP en date du 26 septembre 2017 de renommer l'UMR 7262 en PALEVOPRIM, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Jean-Renaud BOISSERIE, Directeur du laboratoire PALEVOPRIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'utilisation de véhicules personnels ;
- Les autorisations d'invitation de personnalités extérieures ;

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Jean-Renaud BOISSERIE, Directeur du laboratoire PALEVOPRIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

Article 3 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Renaud BOISSERIE, Directeur du laboratoire PALEVOPRIM, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Franck GUY, Directeur-adjoint du laboratoire PALEVOPRIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 et 2 ;

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 16 janvier 2019
Les délégués,

Jean-Renaud BOISSERIE



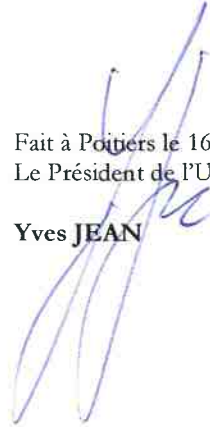
Franck GUY



Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 16 janvier 2019
Le Président de l'Université

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

08.FEV.2019

Direction des affaires juridiques